

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT

COLLEGE JEAN-ROSTAND

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2020/2021

Date de convocation : 8 mars 2021

Présidence de : Eliane LONGEVILLE

SUIVIIVIAIRE

DES QUESTIONS TRAITEES

⊳écision

Avis Vote

Extrait Motion

Quorum: 16

Nombre des présents: 20

Nombre d'absents excusés : 12

page wumero

rieces

d'acte

jointes

désignation

N°

Signatures

La Présidente

E. LONGEVILLE

La Secrétaire

E. LONGEVILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2021

NOM, PRENOM, FONCTION	PRESENT	ABSENT	EXCUSÉ	REMPLACÉ PAR	ÉMARGEMENT
1°) <u>Président</u> Mme LONGEVILLE Eliane, Principale	х				
2°) Représentants de l'Administration					
Mme CELAURE Marie-Christine, Principale adjointe	х				
M. GIRAULT Christophe, Directeur adj. de l'E.G.P.A	x				
M. COMOLE Jean-François, C.P.E	X				
M. LE CORRE Ronan, Gestionnaire	X				
3°) Représentants des Collectivités Territoriales					
M. SINTIVE, représentant du conseil départemental	X				
Mme MAHIET-LUCAS, représentante du conseil		X	X		
départemental					
M. BRUNET Martial représentant de la communauté de		х	Х		
communes					
Mme LANDRY Catherine, représentante de la ville de Thouars		x	X		
4°) <u>Personnalité qualifiée</u>					
M. FUZEAU Bruno		Х	Х		
5°) Représentants des personnels de l'établissement					
M. BOURDET David, professeur	х	х	X	Mme ROUSSEAU	
Mme GOARDET Sophie, documentaliste	x				
Mme SOUCHET Sonia, professeur					
M. BLANC Yannick, professeur	X				
	X				
Mme BONNAUD Morgane, professeur		x	х	Mme MAUPIN	
M. BROUSSEAU Raphaël, professeur	x				
M. MUZY Adrian, assistant d'éducation					
Mme BERNARD Virginie, adjointe administrative	X				
M. LASSALLE Florian, agent de maintenance	X				
M. SORIN Philippe, agent de maintenance	х				
6°) Représentants des Parents d'Elève					
Mme DE KEATING-HART Sophie, parent d'élève	x				
M. EVAIN Eric, parent d'élève		х	Х		
Mme MONDES Annabelle, parent d'élève	x				
M. ONILLON Joselito, parent d'élève		x	х		
Mme FAVRAU Carine, parent d'élève	x	4745	5557		
M. GOUJON Philippe , parent d'élève	x				
Mme DOUSSAINT Gwendoline		x	x		
7°) Représentants des élèves					
ARDRIT Eliaz, élève de 3 ^e D					
CIVRAIS Anais , élève de 4 ^e F		X	X		
CHAMPALOU Jade, élève de 5 ^e E		X	х		

Préambule

Madame la Principale ouvre la séance à 18 h 35. Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer (20 membres connectés).

Madame la Principale explique les modalités de déroulement de cette séance qui a lieu, compte tenu de la crise sanitaire, à distance. Elle précise que cette séance sera enregistrée afin de permettre la rédaction du compte rendu de séance.

Madame la Principale soumet au vote le procès verbal du Conseil d'administration en date du lundi 8 mars 2021.

VOTANTS: 20 POUR: 20 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Madame la Principale présente l'ordre du jour du Conseil d'administration. Elle précise qu'une question est ajoutée dans la partie « Fonctionnement général » : l'adhésion au dispositif « forfait mobilités durables ».

<u>VOTANTS</u>: 20 POUR: 20 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 L'ordre du jour ainsi complété est adopté à l'unanimité.

I - Fonctionnement général

1.1 Forfait mobilités durables pour les AED

Afin de permettre le versement par l'EPLE mutualisateur (Lycée Maurice Genevoix de Bressuire) du « forfait mobilités durables » pour les AED, **Madame la Principale** propose aux membres du Conseil d'administration de voter l'adhésion à ce dispositif.

Cela permettra aux assistants d'éducation, conformément aux conditions réglementaires prévues, de bénéficier d'un forfait de 200 € bruts annuels, à la condition de produire une attestation sur l'honneur certifiant qu'ils ont effectué, durant au moins 100 jours par an (modulés à proportion de leur quotité de travail et/ou de leur durée de présence au sein de l'établissement) leur trajet domicile travail soit avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel, soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

La question de la situation où le personnel se déplace à pieds est posée.

Il est répondu que le texte officiel ne le prévoit pas mais, selon toute vraisemblance, la réponse est négative. Toutefois, la question sera posée aux services administratifs du Rectorat.

Devant l'absence de remarques, Madame la Principale propose de passer au vote.

<u>VOTANTS</u>: 20 POUR: 20 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

II - Vie pédagogique et éducative

2.1 Epreuve orale du DNB

Madame la Principale informe les membres du Conseil d'administration du choix des dates de passage de l'épreuve orale au DNB : jeudi 27 et vendredi 28 mai 2021.

Il avait été proposé de banaliser le mercredi 26 mai pour accueillir les élèves de 3^{ème} en examen : cette proposition a été refusée par Monsieur le Directeur académique.

Devant l'absence de remarques, Madame la Principale propose de passer au vote.

<u>VOTANTS</u>: 20 POUR: 20 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

2.2 Certification des compétences numériques par PIX

Madame la Principale informe les membres du Conseil d'administration du prochain passage de la certification PIX par tous les élèves de troisième du mercredi 31 mars au vendredi 2 avril 2021 (session supplémentaire début mai 2021).

Une convocation sera adressée à chaque élève.

Le décret du 30 août 2019 précise qu'en fin de cycle 4 et en fin de cycle terminal, une certification du niveau de maîtrise des compétences numériques à tous les élèves via la plateforme PIX.

Les résultats seront inscrits dans les livrets des élèves, sans incidence sur l'obtention du diplôme national du brevet et du baccalauréat.

Utilisable par les élèves comme par les professeurs, la plateforme PIX permet à chacun de mesurer son niveau de maîtrise des compétences numériques et de l'améliorer par des mises en situation et des tutoriels.

2.3 EV@LANG

Madame la Principale informe les membres du Conseil d'administration du passage de tests de positionnement numérique en anglais en classe de troisième.

Dans le cadre du "Plan Langues vivantes" mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, un test de positionnement numérique en anglais en classe de troisième (SEGPA et Enseignement général), à visée diagnostique et donc non certifiant, est généralisé au printemps 2021. Ce test, nommé Ev@lang collège est déployé par France Education international (FEI), opérateur public du ministère, en lien avec la DGESCO. L'objectif est de permettre aux élèves de situer leur niveau d'anglais et aux équipes pédagogiques de disposer d'un outil de suivi des apprentissages.

Les tests de positionnement Ev@lang sont programmés du 28 avril au 3 mai 2021 au collège Jean Rostand, durant leur cours d'anglais avec leur professeur.

III - Vie budgétaire et financière

3.1 Compte financier 2020

Madame la Principale donne la parole à Madame Sylvie NICAUD, agent comptable du collège Jean Rostand.

A. Compte financier:

Madame l'Agent comptable présente le compte financier 2020 en s'appuyant sur le diaporama projeté aux membres du Conseil d'administration.

En introduction, elle précise que le compte financier est la photographie, à un moment donné, de la situation financière de l'établissement; c'est le résultat des événements qui se sont passés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Elle rappelle le budget qui a été présenté et voté en décembre 2019 et le fait que l'année 2020 a été particulière en raison de la gestion de la crise sanitaire.

Un rappel des procédures est également effectué en ce qui concerne les délibérations et la transmission vers les organismes en charge de la vérification du compte financier : collectivité territoriale, autorité académique et direction des finances publiques.

Une présentation des différentes ressources (subventions du département et de l'état, participation des familles, autres ressources émanant des mairies et des associations) ainsi que des services qui existent dans l'établissement est effectuée.

Madame l'Agent comptable présente la situation pour chaque service :

AP - Activités pédagogiques: l'année 2020 fut exceptionnelle du fait de la crise sanitaire, qui a eu un impact certain sur l'activité du collège (déprogrammation des sorties pédagogiques et voyages scolaires). Néanmoins, les dépenses du quotidien pour les activités pédagogiques se sont maintenues pour faire face au changement. Il y a eu moins de dépenses que cela était prévu ; un prélèvement a même été annulé. Le résultat global est positif.

<u>VE - Vie de l'élève</u>: ce service est structurellement à l'équilibre : il s'agit de l'utilisation des fonds sociaux (Etat et Département) pour la restauration, le transport scolaire et les aides aux familles. L'établissement constate un nombre important de familles socialement défavorisées (44,6 % des arrivants en 6e, contre 34 % dans le département) et un fort taux de boursiers (40 % contre 23,6 % dans le département.

<u>ALO - Administration et logistique</u>: un fort impact de la crise sanitaire est constaté avec une chute des recettes (-30 % provenant du SRH); une baisse de la consommation du gaz et de l'électricité (coupure du chauffage plus tôt) et une augmentation des dépenses d'entretien (gel, masques), d'infirmerie et d'affranchissement sont également observées.

Madame l'Agent comptable présente deux résultats du service (avec et sans les amortissements) afin que les membres du conseil d'administration aient une meilleure lisibilité du résultat réel.

<u>SBN – Bourses</u>: ce service est obligatoirement équilibré: les dépenses des bourses nationales correspondent à la subvention versée par le Rectorat.

<u>SRH - Restauration et hébergement</u>: l'impact de la crise sanitaire a été très important avec la perte d'un tiers des recettes au budget. Une décision budgétaire modificative (prélèvement sur les fonds de réserve) a permis de maintenir et de sécuriser la qualité du service de restauration. L'établissement s'approvisionne à plus de 50 % auprès des producteurs locaux et à plus de 10 % en produits bio

OPC: ce service correspond aux investissements : des achats de matériels dont le coût d'acquisition est supérieur à 800 € HT, exclusivement par les fonds propres de l'établissement : atelier Vente-Distribution-Logistique en EGPA, vidéoprojecteur interactif, imprimante 3D, copieurs, ordinateur.

Madame l'Agent comptable présente la totalité des dépenses nettes et des recettes nettes et met en exergue les éléments suivants :

- ➤ Capacité d'autofinancement à 9 387.69 €
- ➤ Un résultat négatif de 16 146.59 €
- ➤ Une variation du fonds de roulement de -21 853.81 €

Madame l'Agent comptable présente l'analyse financière suivante :

- > Une trésorerie à 267 jours qui permet de payer les fournisseurs sans aucune difficulté.
- ➤ Le fonds de roulement (FDR) permet de déterminer le montant des engagements auxquels on peut faire face à tout moment : il est exprimé en euros ou en jours de fonctionnement. Le fonds de roulement du collège Jean Rostand est de 212 389.47 €; il correspond à 195 jours de fonctionnement (sans tenir compte des dépenses des classes 60 à 65).

Pour calculer le fonds de roulement mobilisable, il faut soustraire les points suivants :

Fonds de roulement comptable au 31/12/2020 =	212 389.47 €
Dépôts et caution reçus =	0.00€
Soustraction des stocks =	4 381.40 €
Soustraction des créances douteuses =	512.05 €
Prélèvement sur FDR votés au BP =	42 844.40 €
Soit un total de	164 651.62 €

Pour fonctionner, il est nécessaire de conserver de quoi permettre à l'établissement de fonctionner pendant 2 mois (minimum) = 27 441.94 €

L'établissement a un fonds de roulement disponible de = 137 209.68 €

- L'évolution du fonds de roulement depuis 2015 permet de faire apparaître le fait que l'établissement n'hésite pas à investir, ce qui est très positif.
- Le montant de créances contentieuses est faible et en baisse constante.

En conclusion, la situation de l'établissement peut être qualifiée de saine.

Monsieur SINTIVE, représentant de la collectivité de rattachement, demande si le nombre de familles en difficultés a augmenté et si cette évolution est régulière ou fait suite à la crise sanitaire.

Madame l'Agent comptable répond que le collège Jean Rostand dispose de fonds sociaux pour aider les familles, qu'ils sont régulièrement mobilisés par le gestionnaire et le service social de l'établissement.

Monsieur l'Adjoint gestionnaire confirme que des familles sont en difficultés et que les fonds sociaux de l'établissement permettent de leur apporter cette aide indispensable. Dans les deux ou trois années à venir, il est à craindre que davantage de familles ne soient en difficultés.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose d'arrêter le compte financier 2020 à hauteur de 421 617,82 € en dépenses et 405 471,23 € en recettes soit un résultat de -16 146,59 € et de d'adopter le compte financier 2020 **sans réserve**.

<u>VOTANTS</u>: 20 POUR: 20 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

B. Compte financier 2020, affectation du résultat :

Il est proposé d'affecter le résultat sur le compte de réserve unique. Le fonds de roulement pour l'année 2020 est de 212 389.47 €, soit une baisse de 21 853.81 €.

Devant l'absence de questions, Madame la Principale propose de passer au vote :

<u>VOTANTS</u>: 20 POUR: 20 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Madame la Principale remercie les membres du Conseil d'administration ainsi que Madame l'Agent comptable et donne la parole à Monsieur l'Adjoint gestionnaire.

3.2 <u>Contrat/convention/DBM</u>

Monsieur l'adjoint Gestionnaire présente plusieurs contrats et conventions à l'approbation du Conseil d'administration.

- * Entretien des matériels de restauration :
- Société SDJ Froid (Thouars)
- 1560 € HT pour la restauration scolaire
- 260 € HT pour la cuisine HAS
- 1 visite annuelle
- Obligation de moyens pour les interventions
- 1 an renouvelable 2 fois maximum

Le Conseil d'administration autorise-t-il la passation du contrat d'entretien des matériels de restauration avec la société SDJ Froid ?

<u>VOTANTS</u>: 20 POUR: 20 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

- Maintenance des photocopieurs :
- Société Central Copie (Poitiers)
- Maintenance préventive et curative
- Forfaits 1000 pages 3€ HT pour le noir ; 27 € HT pour la couleur
- Inclus les consommables
- 5 ans

Le Conseil d'administration autorise-t-il la passation du contrat de maintenance des photocopieurs avec la société Central Copie ?

<u>VOTANTS</u>: 20 POUR: 19 CONTRE: 0 ABSTENTION: 1

- Maintenance système de sonorisation et d'alerte PPMS :
- Société Horofrance (Clisson)
- 450 € HT
- 1 visite annuelle
- Assistance en ligne
- 1 an renouvelable expressément

Le Conseil d'administration autorise-t-il la passation du contrat de maintenance du système de sonorisation et d'alerte PPMS avec la société Horofrance ?

<u>VOTANTS</u>: 20 POUR: 19 CONTRE: 1 ABSTENTION: 0

- Marché de fourniture d'électricité :
- Fin des tarifs réglementés
- Mis en place par l'UGAP
- Convention d'adhésion au groupement qui respecte le code des marchés publics
- A partir du 1er janvier 2022
- 3 ans

Le Conseil d'administration autorise-t-il la passation de la convention pour intégrer le marché de fourniture d'électricité avec l'UGAP ?

<u>VOTANTS</u>: 20 POUR: 19 CONTRE: 0 ABSTENTION: 1

- Adhésion à l'AMPA:
- Centrale d'achat public
- Pilotée par la Région Nouvelle-Aquitaine
- Respect du code des marchés publics
- Fournisseurs majoritairement régionaux
- Adhésion annuelle : 50 €

Le Conseil d'administration autorise-t-il la passation de la convention d'adhésion à l'AMPA permettant d'accéder à la centrale d'achat public ?

<u>VOTANTS</u>: 20 POUR: 19 CONTRE: 1 ABSTENTION: 0

- Dispositif d'assistance et de maintenance académique (DAMA) :
- Assistance informatique sur le serveur administratif et les matériels administratifs
- Cotisation annuelle : 235 € en 2021
- 1 an avec tacite reconduction

Le Conseil d'administration autorise-t-il la passation de la convention avec le DAMA?

<u>VOTANTS</u>: 20 POUR: 19 CONTRE: 0 ABSTENTION: 1

3.3 DBM – Prélèvement sur fonds de roulement

Monsieur l'Adjoint gestionnaire présente un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 85 245 € en prévision des achats suivants :

• Aménagement de la cour	7 000 €
• Aménagement salles de classe	13 745 €
• Véhicules 9 places (minibus)	50 000 €
• Matériels techniques	3 000 €
• Mobiliers et matériels administration	6 500 €
• Matériels de restauration	5 000 €
• Soit un total de	85 245 €

ALO (7 000 €); SRH (2 000 €); OPC (76 245 €)

Une représentante des parents d'élèves demande quels sont les projets prévus pour l'aménagement de la cour.

Monsieur l'Adjoint gestionnaire lui répond qu'il s'agit de mobilier : bancs, tables de jeux ; cela reste à définir avec la vie scolaire.

En l'absence d'autres questions, il est proposé de passer au vote de la DBM.

<u>VOTANTS</u>: 20 POUR: 20 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

3.4 <u>Ouverture de crédits – Reliquats de subventions</u>

Monsieur l'Adjoint gestionnaire informe les membres du Conseil d'administration de l'ouverture de crédits pour des reliquats de subventions suivants :

• Taxe d'apprentissage	10 689,45 €
• Ressources numériques	693,20€
• Parcours d'excellence	1 965,00 €
 Devoirs faits 	406,00€
• Fonds social	20 295,06 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

La Présidente :

E. LONGEVILLE